

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-neuf
Présents :	56	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	14	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du 2 juillet
Votants :	63	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **12 JUL. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

12 JUL. 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : RESEAUX DE CHALEUR BOIS INTERCOMMUNAUX - ATTRIBUTION DU CONTRAT D'EXPLOITATION AVEC FOURNITURE DE L'ENERGIE D'APPOINT, SANS GROS ENTRETIEN

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard MAURY

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles R.2124-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2007-134 du Conseil communautaire en date du 18 octobre 2007 créant une régie à autonomie financière chargée de l'exploitation et de la distribution d'un service public industriel et commercial de vente de chaleur ;

Rappelant que la chaufferie bois au Crozatier est en service depuis 2008, celle du centre aqualudique depuis 2009, celle de Volzac depuis 2013 et celle de Besserette depuis 2019 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date des 29 septembre 2011, 25 juillet 2013, 27 septembre 2016 et la décision du Président n°448 en date du 26 décembre 2018 ainsi que la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juillet 2019 relatives à l'approbation des contrats d'exploitation des chaufferies bois et réseaux de chaleur de la régie communautaire de distribution de chaleur du Pays de Saint-Flour ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat d'exploitation des réseaux de chaleur et chaufferies bois avec fourniture de l'énergie d'appoint (à l'exception de l'énergie d'appoint du centre aqualudique), sans gros entretien, pour une durée de 5 ans ;

Vu la consultation de prestataires lancée entre le 24 mai 2024 et le 24 juin 2024 sur Achatpublic.com ;

Vu la publication réalisée sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 28 mai 2024 ;

Vu la proposition d'exploitation des réseaux de chaleur et chaufferies bois avec fourniture de l'énergie d'appoint, sans gros entretien de l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES, Engie Solutions, Direction Régionale Auvergne Lozère, ZI le Brézet, 16 rue Pierre Boulanger - 63 017 CLERMONT-FERRAND Cedex 2, aux montants suivants :

Prestations	Montant H.T de l'offre
Fourniture énergie d'appoint	50 100 € HT
Evacuation des cendres	27 905 € HT
Charges de personnel	112 784 € HT
Contrôles réglementaires	24 487 € HT
Pièces fournitures, consommables, divers	5 496 € HT
Divers (frais généraux, assurances...)	8 982€ HT
TOTAL DES PRESTATIONS ANNUELLES	229 754 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 28 juin 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-195-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

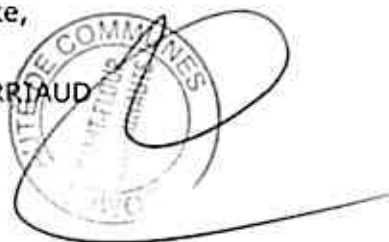
- ✦ **APPROUVE** le contrat d'exploitation des réseaux de chaleur et chaufferies bois avec fourniture de l'énergie d'appoint, sans gros entretien, pour une durée de 5 ans avec l'entreprise **ENGIE ENERGIE SERVICES**, Engie Solutions, Direction Régionale Auvergne Lozère, ZI le Brézet, 16 rue Pierre Boulanger, 63 017 CLERMONT-FERRAND Cedex 2, aux montants annuels sus visés ;
- ✦ **AUTORISE** Madame le Président à signer le contrat avec **ENGIE ENERGIE SERVICES** (Clermont-Ferrand), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

